



# ARRACHAGE DE PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	<b>Arrachage de plantes exotiques envahissantes</b>
En bref	Action citoyenne de lutte contre les plantes exotiques envahissantes.
Descriptif de l'activité	Belles, foisonnantes, colorées, les plantes exotiques invasives s'échappent des jardins pour coloniser les écosystèmes avec de graves conséquences sur la biodiversité. Chaque année, le Parc mène plusieurs actions de lutte contre les plantes exotiques envahissantes en impliquant le public de différentes manières. L'activité est suivie d'un apéro de remerciement.
Dates	<b>Samedi 6 juin 2026</b>
Horaire	09h35 - 12h00
Lieux du rendez-vous	Gare de Montbovon
Lieux de l'activité	Rives du lac de Lessoc
Programme indicatif	Accueil des participants et déplacement vers le lieu d'arrachage des plantes exotiques envahissantes 12h00 verrée de remerciement pour les participants
Matériel à prendre avec soi	<ul style="list-style-type: none"><li>• Gants de jardinage</li><li>• Pantalons longs</li><li>• Bonnes chaussures</li></ul>
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants	Tout public
Nombres (min. – max.)	Illimité
Autres informations	L'activité est suivie d'un apéro de remerciement.

## TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics

Rendez-vous à la gare de Montbovon, parking sur place.

Horaires des transports publics	<b>Aller</b>	
	Château-d'Œx – Montbovon	09h04 – 09h21
	Montreux – Montbovon	08h43 – 09h34
	Bulle – Montbovon	08h50 – 09h19

#### Retour

Montbovon – Bulle	12h38 – 20h06
Montbovon – Château-d'Œx	12h37 – 12h54
Montbovon – Montreux	12h23 – 13h16

**Attention :** les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur [www.cff.ch](http://www.cff.ch)

Covoiturage	Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription Contact : <a href="mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch">inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch</a> – 026 924 23 33
-------------	---

## TARIFS

Tarif de base adulte	Activité gratuite
Pique-nique	En option : CHF 15.00 Un pique-nique composé de produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i> peut être commandé et dégusté lors d'une activité Parc ou pour toute autre occasion. <ul style="list-style-type: none"> <li>- 80g de Gruyère AOP* ou L'Etivaz AOP*, 80g d'un deuxième fromage*, une carotte suisse de préférence bio, deux ballons de pain, un fruit suisse de préférence bio et une douceur régionale.</li> </ul> <p>*produits labellisés <i>Produits des parcs suisses</i></p>

## CONDITIONS ET TERMES L'ACTIVITÉ

Inscription	Inscription obligatoire : <a href="mailto:inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch">inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch</a> +41 (0)26 924 23 33 <b>Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi</b>
Confirmation	La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

## Annulation

En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.

En cas d'annulation de l'activité par le Parc, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.

Les conditions d'annulation par les participants sont intégrées aux Conditions générales de vente du Parc. Elles sont envoyées en même temps que la confirmation d'inscription et constituent une partie intégrante des termes et conditions de cette activité. Dès la confirmation de la réservation, elles sont réputées connues et acceptées.

Les conditions générales de vente sont disponibles sur le site internet du Parc :

[www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente](http://www.gruyerepaysdenhaut.ch/fr/conditions-generales-de-vente)



**Ce document fait office de contrat liant le(s) prestataire(s) avec le Parc. Sans avis contraire par retour de courriel d'ici au 18 mars 2026, le(s) prestataire(s) accepte(nt) ces conditions.**